

le jeudi 7 août 2003

10 h

Prière.

M. Jamieson (Saint John-Fundy) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de Black River et des environs, qui soutiennent que l'impact sur l'environnement de l'installation de production de granulats de Gulf Operators Ltd., à Black River, est inacceptable et qui recommandent à la ministre d'annuler l'agrément accordé pour l'exploitation de l'installation. (Pétition 9.)

Le président accueille Joel Graham, de Woodstock, page qui est de retour à la Chambre.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi et l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 1, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*.

Le leader parlementaire du gouvernement signale que le gouvernement a acquiescé à une demande de l'opposition officielle portant report du débat sur la motion 1 et tenue d'un débat sur une nouvelle motion que l'opposition déposera.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M^{me} Blaney propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la suppression de tous les mots après le mot « que » et leur remplacement par ce qui suit :

« le projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur les entreprises de service public*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M. Green.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Holder, vice-président de la Chambre, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le président suspend la séance à 13 h 10.

14 h 14

Le président reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, sur la motion de l'hon. M. Green, le débat est ajourné par le vote nominal suivant :

POUR : 27

l'hon. M ^{me} Blaney	M. Sherwood	l'hon. M. Huntjens
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Betts
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M ^{me} Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M ^{me} Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M ^{me} Fowlie	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Holder
l'hon. M ^{me} MacAlpine	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc

CONTRE : 25

M. Jamieson	M. Ouellette	M. Foran
M. Haché	M. Lamrock	M. Albert
M. MacIntyre	M ^{me} Robichaud	M. A. LeBlanc

M. S. Graham	M. Targett	M. Paulin
M. Richard	M. Burke	M. Doucet
M. Allaby	M. Murphy	M. Boudreau
M. Landry	M. Kenny	M. Brewer
M. Branch	M. Armstrong	M. Arseneault
M. Kennedy		

Dispense d'avis ayant été accordée avec le consentement unanime de la Chambre, M. S. Graham, appuyé par M. Richard, propose ce qui suit :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont souffert excessivement des effets des tarifs élevés d'assurance automobile ;

attendu que le premier ministre s'est engagé à régler le problème des tarifs d'assurance automobile ;

attendu que le projet de loi 1 intitulé *Loi modifiant la Loi sur les assurances*, dont la Chambre est saisie, ne garantit pas des tarifs d'assurance automobile réduits et ne respecte pas l'engagement du premier ministre envers les gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'un comité spécial de l'Assemblée législative est chargé de mener un examen éclairé, ciblé et complet qui aboutira à des recommandations sur le régime public d'assurance automobile le plus convenable pour le Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit résolu que, si les tarifs d'assurance automobile du Nouveau-Brunswick n'ont pas été réduits de 20 % avant le 1^{er} octobre 2003, la Chambre soit convoquée le 28 octobre 2003 afin de mettre sur pied un régime public d'assurance pour les gens du Nouveau-Brunswick. (Motion 31.)

La question proposée, il s'élève un débat.

Le président s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président de la Chambre, assume sa suppléance.

M. MacIntyre invoque le Règlement ; il soutient que les propos du ministre des Relations intergouvernementales et internationales sont étrangers à la motion à l'étude.

M. C. LeBlanc, président suppléant de la Chambre, déclare que le rappel au Règlement est bien fondé.

L'hon. M. Steeves invoque le Règlement ; il soutient que les propos du député de Fredericton-Fort Nashwaak sont étrangers à la motion à l'étude.

Le président suppléant demande aux parlementaires de s'en tenir à la motion débattue.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion 31, mise aux voix, est rejetée par le vote nominal suivant :

POUR : 25

M. Jamieson	M. Ouellette	M. Foran
M. Haché	M. Lamrock	M. Albert
M. MacIntyre	M ^{me} Robichaud	M. A. LeBlanc
M. S. Graham	M. Targett	M. Paulin
M. Richard	M. Burke	M. Doucet
M. Allaby	M. Murphy	M. Boudreau
M. Landry	M. Kenny	M. Brewer
M. Branch	M. Armstrong	M. Arseneault
M. Kennedy		

CONTRE : 27

l'hon. M ^{me} Blaney	M. Sherwood	l'hon. M. Huntjens
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Betts
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M ^{me} Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M ^{me} Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M ^{me} Fowlie	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Holder
l'hon. M ^{me} MacAlpine	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Holder.

Après un certain laps de temps, M. Carr invoque le Règlement ; il soutient que le député de Fredericton-Nord a tenu des propos antiparlementaires.

Plusieurs parlementaires interviennent au sujet du rappel au Règlement.

Le président du comité déclare qu'il examinera la transcription et qu'il fera plus tard connaître sa décision au comité, s'il y a lieu.

Après un certain laps de temps, M. MacDonald prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Holder reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc prend le fauteuil à titre de président du comité.

Après un autre laps de temps, M. Holder reprend le fauteuil.

Le président du comité suspend la séance à 19 h 10.

19 h 24

La séance reprend sous la présidence de M. Holder.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

1, *Loi modifiant la Loi sur les assurances.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 19 h 36.